RH - Gestion d'entreprise

Les délégués du personnel

Objectifs

- Maîtriser les missions et les règles de fonctionnement des DP
- Apporter les connaissances juridiques nécessaires dans l'exercice du mandat
- Connaître les obligations et les droits de l'employeur face à l'instance DP

Contenu de la formation

Introduction : Rôle du DP dans l'entreprise

Mise en place
- Quand mettre en place des DP dans l'entreprise?
- L'organisation et le déroulement des élections
- La protection des DP

Les missions du délégué du personnel
- Présentation des réclamations des salariés dans les domaines des salaires, de la protection sociale, de l'hygiène et de la sécurité
- Rôle consultatif des délégués du personnel : en cas d'inaptitude professionnelle, en matière de congés payés, ...
- Droit d'alerte des délégués du personnel en cas d'atteinte aux libertés dans l'entreprise : harcèlement, discrimination, etc.
- L'intervention auprès de l'inspection du travail et les autres institutions représentatives du personnel
- Être consulté obligatoirement sur certains sujets
- Suppléer le CE ou CHSCT en cas de carence

Les moyens du délégué du personnel
- La durée des mandats et les règles de remplacement
- Le droit d'accès à l'information
- L'attribution d'un local ?
- Les réunions mensuelles obligatoires d'informations
- L'utilisation du crédit d'heures
- Les règles de circulation dans l'entreprise
- L'affichage, la diffusion de tracts, et autres modes de communication

Le déroulement de la réunion
- Établissement par les DP des notes écrites de réclamations
- Participants aux réunions
- Prise de parole et règle de conduite pendant la réunion
- Réponses de l'employeur dans le registre des DP

Infos pratiques

Public
Tout public. Prérequis : maîtriser la langue française

Durée
1 jour

Dates
du 16-01-2023 au 16-01-2023

du 10-04-2023 au 10-04-2023

du 1-08-2023 au 1-08-2023

du 16-10-2023 au 16-10-2023

Tarif inter-entreprise
410 €/jour/personne

Tarif intra-entreprise
Nous consulter

Compétences clés acquises

Acquérir tous les outils pour exercer sa mission, assurer pleinement son rôle de DP et être un partenaire efficace

Moyens pédagogiques

- Pédagogie participative avec alternance d'apports théoriques et d'études de cas
- Livret pédagogique individuel
- Accès pendant 3 mois à notre espace documentaire

ANTERES FORMATION ▪ CONSEIL

17 Impasse Mireille - 13600 La Ciotat
Tél : 04 42 08 12 53 - Fax : 09 81 40 72 02
contact@anteres.fr - **www.anteres.fr**
Siret : 50483067000015 - NDA : 93131298613